



**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Destination	Superficie (en m²)	Bénéficiaire
1	Accès à la zone 2AU depuis la rue du 6 septembre (parc de l'ancien château)	331 m²	Commune
2	Aménagement du parc public	7314 m²	Commune
3	Élargissement du chemin rural	211 m²	Commune
4	Accès à la zone 1AUb	83 m²	Commune
5	Accès depuis la Place de Sailly à l'impasse Kennedy	353 m²	Commune

- Ua - Zone urbaine (centre ancien)
- Ub - Zone urbaine (extensions du village)
- Ux - Zone urbaine à vocation artisanale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme (a,b,c : vocation habitat ; e : vocation équipements)
- 2AU - Zone d'urbanisation future (long terme)
- A - Zone agricole
- Ac - Secteur inconstructible
- N - Zone naturelle et forestière à protéger
- Nd - Secteur réservé au centre de stockage de déchets
- Nj - Zone de jardins



**COMMUNE DE MONTAIS-LA-MONTAGNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**2- PLAN DE ZONAGE**

- Ua** Découpage en zones avec indication du type de la zone
- 1 Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- \* Éléments de paysage à préserver
- Espace boisé à conserver
- Espace boisé classé
- Jardin cultivé à protéger
- Cheminement piétonnier et/ou cycliste à conserver
- Zone soumise à des risques d'affaissements miniers (zones rouges et oranges du PPRm)
- - - Marge de recul
- ▨ Bande d'implantation des constructions
- Secteur construit en ordre continu soumis à des prescriptions particulières
- Ua\* Zone soumise au permis de démolir
- + Limite communale

APPROBATION DE LA RÉVISION  
 PAR DCM EN DATE DU 17/08/16  
 Les zones Ua, Ub, 1AU, 2AU, A et N sont concernées par le plan de prévention des risques miniers, annexé au présent dossier de P.L.U.

Septembre 2010
 
 ZONAGE  
 Planche 2  
 Echelle : 1 / 2000